

Copie des documents personnels

Renseignements personnels (en caractères d'imprimerie)

_____	_____	_____			
Prénom officiel	Nom de famille officiel	Date			
_____	_____	_____			
Adresse	Ville ou village	Code postal			
_____	_____	_____			
Téléphone (résidence)	Téléphone (lieu de travail)	Cellulaire			
_____	_____	_____			
No de télécopieur	Courriel	Date de naissance	NAS		
_____	_____	_____	_____		
Nom de votre métier	<input type="checkbox"/> Niveau 1	<input type="checkbox"/> Niveau 2	<input type="checkbox"/> Niveau 3	<input type="checkbox"/> Niveau 4	<input type="checkbox"/> Niveau 5
	Niveau d'apprentissage (indiquer s'il y a lieu)				

No d'inscription comme apprenti _____

Je demande une copie du ou des documents suivants (cocher le ou les documents concernés)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Relevé des heures (livre bleu) | <input type="checkbox"/> Certificat professionnel à encadrer |
| <input type="checkbox"/> Carte d'apprenti | <input type="checkbox"/> Certificat professionnel (carte) |

Pour les métiers de coiffeur-styliste, d'esthéticien et d'électrolyste

- Carte du certificat professionnel renouvelable et de l'autorisation de pratiquer
- Permis temporaire
- Permis de pratiquer limité (métier d'esthéticien)

Renseignements sur le paiement – Les coûts de remplacement de tous les documents sont de 35,00 \$

Tous les paiements non remboursables peuvent être faits par chèque, mandat poste, carte de crédit, Interac ou en espèces au nom du Ministre des Finances. Les chèques postdatés ne sont pas acceptés. Des frais de gestion de 20 \$ sont imposés pour tous les chèques sans provision. Visa Master Card

_____	_____	_____/____/_____
Nom du titulaire	No de carte de crédit	Date d'expiration

Déclaration du demandeur

Je soussigné(e), _____ déclare solennellement que tous les renseignements fournis en appui à ma demande sont véridiques et exacts. Si certains de ces renseignements changent, j'en aviserai immédiatement la Direction de l'apprentissage par écrit. En vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle, si le directeur de la Direction de l'apprentissage est d'avis que le titulaire d'un certificat professionnel a fourni des renseignements erronés ou trompeurs, il peut annuler ou suspendre le certificat professionnel. Je comprends que toute personne qui contrevient sciemment à une disposition de la Loi se rend coupable d'une infraction et qu'après une déclaration sommaire de culpabilité s'expose à avoir à payer une amende maximale de 10 000 \$.

Signature du demandeur _____ Date _____

1-877-978-7233

www.manitoba.ca/tradecareers

rev. 09/10

Thompson
118-3 Station Rd.
R8N 0N3
204-677-6346
Fax 204-677-6689

The Pas
305 Fourth St. W
R9A 1M4
204-627-8290
Fax 204-627-8137

Brandon
128, 340-9th St.
R7A 6C2
204-726-6365
Fax 204-726-6912

Winnipeg
1010-401 York Ave.
R3C 0P8
204-945-3337
Fax 204-948-2346

